

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE
SEANCE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf, du mois de juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 23/06/2022

PRESENTS : M. LAFONT Michel, Mme LETELLIER Myriam, M. LHOTELLIER Mickael, M. TOUYON François, M. VICTOR Benoît, M. DE SAINT ROMAN Franck, Mme GAGER Muriel, M. LHERMITE Didier, Mme SOLT Agnès, Mme THEAULT Marie, Mme TROLET Laurence, M. AUBERT-GEOFFROY Cyril, M. DANOIS Jean Louis, M. MARIE Dominique, M. GLINEL Michel, Mme VERGNAUD Marie-Claude, Mme HERPIN Flavie, Mme HULMEL Véronique, M. KARCHER Patrice, M. BENOIST Jérôme, Mme FOIN Noémie, Mme LESAGE Lalia, Mme SERGEANT Sabrina , Mme LEJEUNE Mathilde, Mme LAVILLE Nelly

EXCUSES : M. BALAS Jean-Pierre par pouvoir à M. LHERMITE Didier, M. THORETTON François par pouvoir à M. MARIE Dominique, Mme LEMARCHAND Cécile par pouvoir à M. DE SAINT ROMAN Franck, M. SABRIE Alain par pouvoir à M. TOUYON François Mme IUNG Sarah, par pouvoir à Mme TROLET Laurence

ABSENTS : Mme PARENT Cécile, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. PITEL Thierry,

Secrétaire de séance : Noémie FOIN

Présents : 25

Votes exprimés : 30

DELIBERATION N° 2022-46 – PARTELIOS – ECHANGE FONCIER DES PARCELLES AI63 ET AI64

Rapporteur : Laurence TROLET, maire adjoint en charge de l'urbanisme

En date du 3 janvier 2022, le bailleur social Partelios a sollicité la commune pour une rencontre, qui a eu lieu le 7 janvier 2022, portant sur un échange foncier.

La demande d'échange foncier porte sur les parcelles AI 63 et AI 64 :

- La parcelle AI 63 d'une contenance de 90 m² appartient au groupe Partelios
- La parcelle AI 64 d'une contenance de 19 m² appartient à la commune.

La parcelle AI 64 est accolée à un logement Partelios et sert de jardin au bien situé sur la parcelle AI 66.

Le service des domaines a été consulté pour avis :

- Pour la parcelle AI 64 : il est proposé de retenir une valeur de 1€/m², soit une valeur totale de la parcelle de 19€.
- Pour la parcelle AI 63 : la proposition d'évaluation porte sur une parcelle de jardin en raison de son usage effectif actuel, soit à 0,21 €/m², soit 19 euros la parcelle.

Ainsi, conformément à l'avis des domaines, un échange sans soul des deux parcelles est possible en retenant la valeur de 19€ pour chacune des deux parcelles AI 63 et AI 64.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- **DE VALIDER** l'échange des parcelles AI 63 et AI 64 entre la commune et Partelios,
- **DE DIRE** que les frais liés à cet échange seront répartis à 50/50 entre la commune et Partelios,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE
SEANCE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf, du mois de juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 23/06/2022

PRESENTS : M. LAFONT Michel, Mme LETELLIER Myriam, M. LHOTELLIER Mickael, M. TOUYON François, M. VICTOR Benoît, M. DE SAINT ROMAN Franck, Mme GAGER Muriel, M. LHERMITE Didier, Mme SOLT Agnès, Mme THEAULT Marie, Mme TROLET Laurence, M. AUBERT-GEOFFROY Cyril, M. DANOIS Jean Louis, M. MARIE Dominique, M. GLINEL Michel, Mme VERGNAUD Marie-Claude, Mme HERPIN Flavie, Mme HULMEL Véronique, M. KARCHER Patrice, M. BENOIST Jérôme, Mme FOIN Noémie, Mme LESAGE Lalia, Mme SERGEANT Sabrina , Mme LEJEUNE Mathilde

EXCUSES : M. BALAS Jean-Pierre par pouvoir à M. LHERMITE Didier, M. THORETTON François par pouvoir à M. MARIE Dominique, Mme LEMARCHAND Cécile par pouvoir à M. DE SAINT ROMAN Franck, M. SABRIE Alain par pouvoir à M. TOUYON François, Mme IUNG Sarah par pouvoir à Mme TROLET Laurence

ABSENTS : Mme PARENT Cécile, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. PITEL Thierry, Mme LAVILLE Nelly

Secrétaire de séance : Noémie FOIN

Présents : 24

Votes exprimés : 29

DELIBERATION N° 2022-36 – DEMISSION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION CULTURE

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge de l'administration générale et des finances

Le conseil municipal par délibération n° 2022-96 du 30 septembre 2020 a adopté son règlement intérieur qui fixe notamment le fonctionnement des commissions. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Nadine PIQUERY, habitante engagée, souhaite démissionner de la commission Culture pour des raisons personnelles.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- **DE PROPOSER** au maire ou à son représentant d'acter par arrêté la démission de Mme Nadine PIQUERY, habitante engagée à la commission Culture
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE
SEANCE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf, du mois de juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 23/06/2022

PRESENTS : M. LAFONT Michel, Mme LETELLIER Myriam, M. LHOTELLIER Mickael, M. TOUYON François, M. VICTOR Benoît, M. DE SAINT ROMAN Franck, Mme GAGER Muriel, M. LHERMITE Didier, Mme SOLT Agnès, Mme THEAULT Marie, Mme TROLET Laurence, M. AUBERT-GEOFFROY Cyril, M. DANOIS Jean Louis, M. MARIE Dominique, M. GLINEL Michel, Mme VERGNAUD Marie-Claude, Mme HERPIN Flavie, Mme HULMEL Véronique, M. KARCHER Patrice, M. BENOIST Jérôme, Mme FOIN Noémie, Mme LESAGE Lalia, Mme SERGEANT Sabrina , Mme LEJEUNE Mathilde

EXCUSES : M. BALAS Jean-Pierre par pouvoir à M. LHERMITE Didier, M. THORETTON François par pouvoir à M. MARIE Dominique, Mme LEMARCHAND Cécile par pouvoir à M. DE SAINT ROMAN Franck, M. SABRIE Alain par pouvoir à M. TOUYON François, Mme IUNG Sarah par pouvoir à Mme TROLET Laurence

ABSENTS : Mme PARENT Cécile, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. PITEL Thierry, Mme LAVILLE Nelly

Secrétaire de séance : Noémie FOIN

Présents : 24

Votes exprimés : 29

DELIBERATION N° 2022-37 (1/2) – PLAN DE FINANCEMENT LEADER – GYMNASSE VICTOR LORIER

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge de l'administration générale et des finances

Les services de Caen Métropole ont souhaité que le plan de financement, lié à la subvention LEADER, soit ré-établi.

En conséquence, la délibération n° 2021-40 du 7 avril 2021 est rapportée.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT



DELIBERATION N° 2022-37 (2/2) – PLAN DE FINANCEMENT LEADER – GYMNASSE VICTOR LORIER

Il est proposé au conseil municipal le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES PREVISIONNELLES	HT	RECETTES PREVISIONNELLES	HT	Taux d'intervention
Travaux	1 291 805,97 €	Etat DSIL	184 800,00 €	12,56%
Materiels & équipements	179 900,00 €	Conseil départemental	300 000,00 €	20,38%
		FEADER (LEADER)	50 000,00 €	3,40%
		Sous-total des financements publics	534 800,00 €	36,34%
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	936 905,97 €	63,66%
TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	1 471 705,97 €	TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	1 471 705,97 €	100,00%

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- **D'APPROUVER** le plan de financement pour un total en dépenses et en recette de 1 471 705,97 euros
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE
SEANCE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf, du mois de juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 23/06/2022

PRESENTS : M. LAFONT Michel, Mme LETELLIER Myriam, M. LHOTELLIER Mickael, M. TOUYON François, M. VICTOR Benoît, M. DE SAINT ROMAN Franck, Mme GAGER Muriel, M. LHERMITE Didier, Mme SOLT Agnès, Mme THEAULT Marie, Mme TROLET Laurence, M. AUBERT-GEOFFROY Cyril, M. DANOIS Jean Louis, M. MARIE Dominique, M. GLINEL Michel, Mme VERGNAUD Marie-Claude, Mme HERPIN Flavie, Mme HULMEL Véronique, M. KARCHER Patrice, M. BENOIST Jérôme, Mme FOIN Noémie, Mme LESAGE Lalia, Mme SERGEANT Sabrina, Mme LEJEUNE Mathilde

EXCUSES : M. BALAS Jean-Pierre par pouvoir à M. LHERMITE Didier, M. THORETTON François par pouvoir à M. MARIE Dominique, Mme LEMARCHAND Cécile par pouvoir à M. DE SAINT ROMAN Franck, M. SABRIE Alain par pouvoir à M. TOUYON François, Mme IUNG Sarah par pouvoir à Mme TROLET Laurence

ABSENTS : Mme PARENT Cécile, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. PITEL Thierry, Mme LAVILLE Nelly

Secrétaire de séance : Noémie FOIN

Présents : 24

Votes exprimés : 29

DELIBERATION N° 2022-38 – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge de l'administration générale et des finances

Dans le cadre de ses missions, la Communauté urbaine propose aux communes différences services afin d'améliorer la qualité de ceux-ci. Ainsi, elle propose des groupements de commande notamment pour le contrôle périodique des bâtiments. Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement pour les contrôles concernant :

- Electricité
- Gaz
- Chaufferie
- Paratonnerre

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- **D'ADHÉLER** au groupement de commande « contrôle périodique des bâtiments » (électricité, gaz, chauffeur, paratonnerre proposé par la Communauté urbaine de Caen
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer la convention de groupements de commande « contrôle périodique des bâtiments »
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE
SEANCE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf, du mois de juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 23/06/2022

PRESENTS : M. LAFONT Michel, Mme LETELLIER Myriam, M. LHOTELLIER Mickael, M. TOUYON François, M. VICTOR Benoît, M. DE SAINT ROMAN Franck, Mme GAGER Muriel, M. LHERMITE Didier, Mme SOLT Agnès, Mme THEAULT Marie, Mme TROLET Laurence, M. AUBERT-GEOFFROY Cyril, M. DANOIS Jean Louis, M. MARIE Dominique, M. GLINEL Michel, Mme VERGNAUD Marie-Claude, Mme HERPIN Flavie, Mme HULMEL Véronique, M. KARCHER Patrice, M. BENOIST Jérôme, Mme FOIN Noémie, Mme LESAGE Lalia, Mme SERGEANT Sabrina, Mme LEJEUNE Mathilde, Mme LAVILLE Nelly

EXCUSES : M. BALAS Jean-Pierre par pouvoir à M. LHERMITE Didier, M. THORETTON François par pouvoir à M. MARIE Dominique, Mme LEMARCHAND Cécile par pouvoir à M. DE SAINT ROMAN Franck, M. SABRIE Alain par pouvoir à M. TOUYON François, Mme IUNG Sarah par pouvoir à Mme TROLET Laurence

ABSENTS : Mme PARENT Cécile, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. PITEL Thierry

Secrétaire de séance : Noémie FOIN

Présents : 25

Votes exprimés : 30

DELIBERATION N° 2022-39 (1/2) – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Cyril AUBERT-GEOFFROY, conseiller délégué en charge des ressources humaines

Avancement de grade

Un agent au grade d'adjoint technique a passé l'examen professionnel au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe avec succès.

Un autre agent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe remplissait les conditions statutaires pour un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Au vu de l'avis du supérieur hiérarchique et après examen des conditions de THUE ET MUE, la commission réunie le 1er juin 2022 a émis un avis favorable aux deux avancements de grade.

Il convient de supprimer et créer les postes en conséquence.

Suppression de postes

Lors du conseil municipal du 22 mars 2022, il a été proposé de supprimer les deux postes d'adjoint technique à 21 heures hebdomadaires aux missions d'ASVP et de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour assurer les missions d'agent de prévention et de surveillance de l'ensemble du domaine public. L'avis du comité technique étant favorable, il convient de supprimer les deux postes du tableau des effectifs.

Création de poste

THUE ET MUE devrait accueillir un dispositif permettant les demandes de cartes d'identité et de passeport. A cet effet et afin d'anticiper la décision de l'Etat, il est proposé de créer à temps complet un poste au grade d'adjoint administratif qui sera dans un premier temps en contrat à durée déterminée pour un an. Il convient de créer le poste correspondant.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 05/07/2022

ID : 014-200065027-20220629-202239-DE

SLOW

DELIBERATION N° 2022-39 (2/2) – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal

Après avis favorable du comité technique sur les suppressions de poste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- DE SUPPRIMER deux postes d'adjoint technique à 21 heures hebdomadaires,
- DE SUPPRIMER un poste d'adjoint technique à temps complet,
- DE CREER un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- DE CREER un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE
SEANCE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf, du mois de juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 23/06/2022

PRESENTS : M. LAFONT Michel, Mme LETELLIER Myriam, M. LHOTELLIER Mickael, M. TOUYON François, M. VICTOR Benoît, M. DE SAINT ROMAN Franck, Mme GAGER Muriel, M. LHERMITE Didier, Mme SOLT Agnès, Mme THEAULT Marie, Mme TROLET Laurence, M. AUBERT-GEOFFROY Cyril, M. DANOIS Jean Louis, M. MARIE Dominique, M. GLINEL Michel, Mme VERGNAUD Marie-Claude, Mme HERPIN Flavie, Mme HULMEL Véronique, M. KARCHER Patrice, M. BENOIST Jérôme, Mme FOIN Noémie, Mme LESAGE Lalia, Mme SERGEANT Sabrina, Mme LEJEUNE Mathilde, Mme LAVILLE Nelly

EXCUSES : M. BALAS Jean-Pierre par pouvoir à M. LHERMITE Didier, M. THORETTON François par pouvoir à M. MARIE Dominique, Mme LEMARCHAND Cécile par pouvoir à M. DE SAINT ROMAN Franck, M. SABRIE Alain par pouvoir à M. TOUYON François, Mme IUNG Sarah par pouvoir à Mme TROLET Laurence

ABSENTS : Mme PARENT Cécile, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. PITEL Thierry

Secrétaire de séance : Noémie FOIN

Présents : 25

Votes exprimés : 30

DELIBERATION N° 2022-40 (1/3) – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE ANNEXE ET LE REAMENAGEMENT PARTIEL DE LA SALLE DES FETES A SAINTE CROIX GRAND TONNE - THUE ET MUE

Rapporteur : Franck DE SAINT ROMAN, maire adjoint en charge des espaces verts, voirie et réseaux

Le marché concernant la mairie annexe et la salle des fêtes à Sainte Croix Grand Tonne-Thue et Mue a été lancé pour une réception des offres le 17 mai 2022 à 12h00. Il comprend douze lots.

Dix-huit entreprises ont fait une offre, mais les lots 3 « ossature bois-bardage-couverture en bardeau » et 5 « menuiserie extérieure aluminium » n'ont reçu ni candidature ni offre. Il a donc été décidé de relancer une consultation pour ces deux lots dont le délai expirait le 16 juin 2022 à 14h00 et pour lesquels aucune modification du marché n'a été apportée.

Sept entreprises ont retiré un dossier et une a fait une offre pour les deux lots.

La commission d'appel offres pour les MAPA s'est réunie le 21 juin 2022 afin d'entendre l'analyse des offres effectuée par le cabinet d'architectes HEDO à Caen, d'étudier les propositions et de donner un avis sur le choix des entreprises.

Le coût global du projet est quasiment le double de l'estimation. Les offres les moins-distantes s'élèvent au total à 827 358,70 euros TTC alors que le budget est de 440 000 euros TTC ainsi que l'indique le tableau ci-dessous.

La commission préconise donc de ne pas donner suite au marché.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT



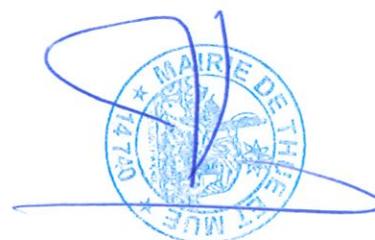
DELIBERATION N° 2022-40 (2/3) – MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE ANNEXE ET LE REAMENAGEMENT PARTIEL DE LA SALLE DES FÊTES A SAINTE CROIX GRAND TONNE - THUE ET MUE

Opération 603- Salle des fêtes Sainte Croix Grand Tonne

ENTREPRISE	INTITULE	MARCHE INITIAL TTC
ATELIER DU MARCHÉ	ETUDE FAISABILITE	2 604,00 €
BET LENESLEY	Etude rénov° énergétique	600,00 €
SOCOTEC	Diag amiante	1 716,00 €
AMENAGEO	géomètre	1 566,00 €
HEDO architecte	maître d'œuvre	30 000,00 €
HEDO architecte	préau & parking	5 820,00 €
HEDO architecte	OPC	4 200,00 €
TECHNOSOL	Etude de sol	4 183,20 €
LEFEVRE	SPS	2 419,20 €
		1 716,00 €
Sous total Etude et maîtrise d'œuvre TTC		54 824,40 €

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT



DELIBERATION N° 2022-40 (3/3) – MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE ANNEXE ET LE REAMENAGEMENT PARTIEL DE LA SALLE DES FETES A SAINTE CROIX GRAND TONNE - THUE ET MUE

MARCHE TRAVAUX - TTC (entreprises moins-disantes)			
ENTREPRISE	LOT	INTITULE	MARCHE INITIAL TTC
	1	VRD-ESPACES VERTS	152 420,40 €
	2	GROS ŒUVRE	278 549,90 €
	3	OSSATURE BOIS BARDAGE COUVERTURE EN BARDEAU	107 659,49 €
	4	COUVERTURE EN ARDOISE	20 499,55 €
	5	MENUIS, EXT, ALU	46 791,60 €
	6	PLATRERIE SECHE	27 592,57 €
	7	MENUIS INT, BOIS / AGENCEMENT	34 941,53 €
	8	CARRELAGES FAIENCES	10 228,92 €
	9	PARQUET SOLS SOUPLES	12 136,79 €
	10	PEINTURE	11 803,82 €
	11	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	48 279,91 €
	12	ELECTRICITE CF/CF	21 629,82 €
Sous total travaux			772 534,30 €
TOTAL OPERATION MAISON DE SERVICES PUBLICS			TOTAL PREVISION DEPENSES
			827 358,70 €
			_ CREDITS BP
			440 000,00 €
solde budgétaire			- 387 358,70 €

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- DE NE PAS DONNER suite au MAPA pour le projet de mairie annexe et de rénovation de la salle des fêtes à Sainte Croix Grand Tonne.
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE
SEANCE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf, du mois de juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 23/06/2022

PRESENTS : M. LAFONT Michel, Mme LETELLIER Myriam, M. LHOTELLIER Mickael, M. TOUYON François, M. VICTOR Benoît, M. DE SAINT ROMAN Franck, Mme GAGER Muriel, M. LHERMITE Didier, Mme SOLT Agnès, Mme THEAULT Marie, Mme TROLET Laurence, M. AUBERT-GEOFFROY Cyril, M. DANOIS Jean Louis, M. MARIE Dominique, M. GLINEL Michel, Mme VERGNAUD Marie-Claude, Mme HERPIN Flavie, Mme HULMEL Véronique, M. KARCHER Patrice, M. BENOIST Jérôme, Mme FOIN Noémie, Mme LESAGE Lalia, Mme SERGEANT Sabrina, Mme LEJEUNE Mathilde, Mme LAVILLE Nelly

EXCUSES : M. BALAS Jean-Pierre par pouvoir à M. LHERMITE Didier, M. THORETTON François par pouvoir à M. MARIE Dominique, Mme LEMARCHAND Cécile par pouvoir à M. DE SAINT ROMAN Franck, M. SABRIE Alain par pouvoir à M. TOUYON François, Mme IUNG Sarah par pouvoir à Mme TROLET Laurence

ABSENTS : Mme PARENT Cécile, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. PITEL Thierry,

Secrétaire de séance : Noémie FOIN

Présents : 25

Votes exprimés : 30

DELIBERATION N° 2022-41 – ACHAT SOL EN ROULEAU POUR LE GYMNASSE VICTOR LORIER

Rapporteur : Franck DE SAINT ROMAN, maire adjoint en charge des espaces verts, voirie et réseaux

Dans le cadre des travaux de rénovation et de réhabilitation du Gymnase Victor LORIER, un nouveau revêtement de sol sera installé. Afin de le protéger lors des manifestations non sportives, il est nécessaire de le recouvrir.

Après réflexion et étude, un système de sol PVC en rouleau semble être le plus adapté. La commune de Cormelles Royal dispose d'un tel équipement mais ne s'en sert pas.

Après échange, il est possible pour la commune de Thue et Mue de l'acquérir. L'équipement consiste en trois chariots de stockage et un chariot de déroulage, permettant d'accueillir 17 rouleaux de 1,5m de large pour une surface totale de 850 m².

Les deux communes se sont mises d'accord sur un tarif de 10 000 euros TTC pour l'ensemble, soit 8 333 euros HT.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- **D'ACQUERIR** l'équipement ci-dessus désigné au tarif de 10 000 euros TTC, soit 8 333 euros HT auprès de la commune de Cormelles Royal,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE
SEANCE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf, du mois de juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 23/06/2022

PRESENTS : M. LAFONT Michel, Mme LETELLIER Myriam, M. LHOTELLIER Mickael, M. TOUYON François, M. VICTOR Benoît, M. DE SAINT ROMAN Franck, Mme GAGER Muriel, M. LHERMITE Didier, Mme SOLT Agnès, Mme THEAULT Marie, Mme TROLET Laurence, M. AUBERT-GEOFFROY Cyril, M. DANOIS Jean Louis, M. MARIE Dominique, M. GLINEL Michel, Mme VERGNAUD Marie-Claude, Mme HERPIN Flavie, Mme HULMEL Véronique, M. KARCHER Patrice, M. BENOIST Jérôme, Mme FOIN Noémie, Mme LESAGE Lalia, Mme SERGEANT Sabrina, Mme LEJEUNE Mathilde, Mme LAVILLE Nelly

EXCUSES : M. BALAS Jean-Pierre par pouvoir à M. LHERMITE Didier, M. THORETTON François par pouvoir à M. MARIE Dominique, Mme LEMARCHAND Cécile par pouvoir à M. DE SAINT ROMAN Franck, M. SABRIE Alain par pouvoir à M. TOUYON François, Mme IUNG Sarah par pouvoir à Mme TROLET Laurence

ABSENTS : Mme PARENT Cécile, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. PITEL Thierry,

Secrétaire de séance : Noémie FOIN

Présents : 25

Votes exprimés : 30

DELIBERATION N° 2022-42 (1/3) – NIDS DE FRELONS ASIATIQUES ET CONVENTION FREDON
Rapporteur : François TOUYON, maire adjoint en charge de l'environnement

Les frelons asiatiques (*vespa velutina*) sont présents dans le département du Calvados depuis 2011. Ils sont responsables de fortes nuisances tant sur l'apiculture, la biodiversité que sur la santé et la sécurité publique.

Les risques sur la santé humaine sont essentiellement liés à la constitution de colonies dépassant plusieurs milliers d'individus à proximité des lieux fréquentés.

Aussi, dans le but de limiter ces nuisances et dégâts apicoles, risques de santé et de sécurité publique, il est proposé un plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le calvados. Conformément à la décision du Comité de pilotage départemental du 11 janvier 2022 et à l'arrêté Préfectoral de lutte collective du 7 février 2022, la FREDON est chargée d'animer et de coordonner la surveillance, la prévention et le plan de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département du Calvados.

Comme en 2017 et 2018, afin que la commune puisse intervenir dans le cadre du plan de lutte collective, sur les nids secondaires de frelons asiatiques, il est nécessaire qu'elle signe une convention afin de coordonner les interventions dans les espaces publics, mais également dans les espaces privés.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT



DELIBERATION N° 2022-42 (2/3) – NIDS DE FRELONS ASIATIQUES ET CONVENTION FREDON

Comme les autres communes du Calvados conventionnée, Thue et Mue continuerait à bénéficier de :

Actions de sensibilisation, information et prévention :

- Supports de communication / Page internet / Lettres électroniques
- Réunions et lettres d'informations
- Permanences téléphoniques tous publics
- Organisation d'une réunion annuelle de synthèse

Actions de surveillance des nids de frelons asiatiques :

- Réseau d'observation et de recensement des nids avec les collectivités,
- Formation de référents locaux « frelons asiatiques » (notamment des apiculteurs et agents de collectivités).
- Coordination et suivi du réseau de surveillance des nids de frelons asiatiques.

Actions de prévention des ruchers :

- Mise en place d'actions d'information des apiculteurs, notamment via les réseaux apicoles, mise à disposition d'un kit de communication pour les manifestations,
- Transfert de connaissances et de préconisations de lutte aux apiculteurs

Gestion de destruction des nids de frelons asiatiques :

- Optimisation et coordination du portail internet de signalement et gestion des nids de frelon asiatique (frelonasiatique14.fr), et comprenant notamment un accès propre à chaque commune (durant la période de destruction des nids), lui permettant de signaler les nids, consulter la liste des nids de sa commune et suivre l'état d'avancement des destructions de nids,
- Mise à jour de la stratégie de destruction des nids de frelons asiatiques par la lutte collective et du cahier des charges des bonnes pratiques à destination des opérateurs professionnels agréés.
- Recensement et sélection d'opérateurs professionnels agréés pour la destruction de nids de frelons asiatiques, et vérification du respect du cahier des charges et de la charte de bonnes pratiques par des audits.¹⁴
- Synthèse des propositions d'offres de destruction des nids des opérateurs sélectionnés et transfert de ces offres aux collectivités, afin que ces dernières puissent choisir les opérateurs pour leurs territoires respectifs.
- Déclenchement, coordination et suivi de la procédure de destruction des nids de frelons asiatiques.
- Gestion des interventions des entreprises par FREDON Normandie.
- Analyse, suivi, bilan des travaux et vulgarisation.

La Commune de Thue et Mue s'engage à :

- Déclarer sur le portail les nids secondaires qui lui sont signalés. Les périodes d'accès au portail de déclaration, période correspondant à la lutte collective, seront fixées par FREDON Normandie, en collaboration technique avec les apiculteurs.
- Prendre en charge les coûts de destruction des nids secondaires de frelons asiatiques signalés, sur le domaine public comme sur le domaine privé, durant le plan de lutte collective (en sus de la participation du Conseil Départemental du Calvados de 30% du coût de destruction plafonné à 110 €, dans la limite de l'enveloppe de l'aide votée annuellement) et des coûts mutualisés pour la destruction de nids de frelons asiatiques
- Faire former, si ce n'est pas déjà le cas, son ou ses référents par FREDON Normandie (1/2 journée)

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT



DELIBERATION N° 2022-42 (3/3) – NIDS DE FRELONS ASIATIQUES ET CONVENTION FREDON

- Choisir quatre prestataires de désinsectisation parmi la liste proposée par FREDON Normandie.
- Prendre en charge financièrement les coûts de déplacement des prestataires en cas de déclaration(s) erronée(s).

En pratique, ce plan de lutte collective ne concerne que les nids secondaires qui apparaissent pour la plupart à partir de juin. Il se termine à la fin de la période d'activité des abeilles, vers la fin de l'automne. En cas d'épuisement des crédits du Conseil départemental, la Commune a la faculté de décider si la destruction des nids doit se poursuivre à sa charge. Les déclarations de nids sur le portail dédié s'effectuent jusqu'au 31 décembre, pour la fiabilité des statistiques.

Le financement par la Commune de Thue et Mue de la lutte collective à la destruction de nids de frelons asiatiques correspond au reste à charge du coût de destruction des nids secondaires sur les domaines publics et privés durant le plan de lutte collective et fait l'objet d'avis de paiement émis par FREDON Normandie.

Un message type sera envoyé aux usagers à chaque fois qu'un nid primaire sera déclaré. Il précisera la différence entre un nid de guêpes et un nid de frelons asiatiques ainsi que des consignes. La commune prendra en charge financièrement en 2022 l'enlèvement des nids primaires mais souhaite que la Fredon réfléchisse pour 2023 à la prise en charge des nids primaires comme cela se fait dans d'autres départements.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer la convention avec la FREDON,
- **DE DEMANDER** à la Fredon la prise en charge des nids primaires comme cela se fait dans d'autres départements,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à organiser le plan de lutte collective à l'échelle communale,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE
SEANCE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf, du mois de juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 23/06/2022

PRESENTS : M. LAFONT Michel, Mme LETELLIER Myriam, M. LHOTELLIER Mickael, M. TOUYON François, M. VICTOR Benoît, M. DE SAINT ROMAN Franck, Mme GAGER Muriel, M. LHERMITE Didier, Mme SOLT Agnès, Mme THEAULT Marie, Mme TROLET Laurence, M. AUBERT-GEOFFROY Cyril, M. DANOIS Jean Louis, M. MARIE Dominique, M. GLINEL Michel, Mme VERGNAUD Marie-Claude, Mme HERPIN Flavie, Mme HULMEL Véronique, M. KARCHER Patrice, M. BENOIST Jérôme, Mme FOIN Noémie, Mme LESAGE Lalia, Mme SERGEANT Sabrina, Mme LEJEUNE Mathilde, Mme LAVILLE Nelly

EXCUSES : M. BALAS Jean-Pierre par pouvoir à M. LHERMITE Didier, M. THORETTON François par pouvoir à M. MARIE Dominique, Mme LEMARCHAND Cécile par pouvoir à M. DE SAINT ROMAN Franck, M. SABRIE Alain par pouvoir à M. TOUYON François, Mme IUNG Sarah par pouvoir à Mme TROLET Laurence

ABSENTS : Mme PARENT Cécile, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. PITEL Thierry

Secrétaire de séance : Noémie FOIN

Présents : 25

Votes exprimés : 30

DELIBERATION N° 2022-43 (1/3) – PRODUCTION DE BIOMETHANE A VAL D'ARRY - EPANDAGE

Rapporteur : François TOUYON, maire adjoint en charge de l'environnement

Une consultation du public a lieu du 16 mai au 13 juin inclus dans le cadre du plan de valorisation des digestats du projet d'unité de production de biométhane à Val d'Arry. Ce projet est porté par la société Centrale Biométhane du Pré-Bocage.

La commune de Thue et Mue est consultée et a la possibilité d'émettre un avis.

Le projet sera soumis à une décision préfectorale (obtention permis de construire et accord d'exploiter) sur la base d'un dossier ICPE qui encadre précisément toutes les décisions de conception et de la future exploitation du site.

Le process de méthanisation crée un résidu appelé digestat qui est une matière organique stabilisée et désodorisée au statut réglementaire de déchet, ayant des propriétés fertilisantes. Le digestat subira une séparation de phase, pour produire une fraction solide et une fraction liquide, aux propriétés complémentaires.

Le digestat sous forme liquide présente les caractéristiques suivantes :

- Il s'agit d'une matière au comportement liquide / pâteux très fluide
- Il est stabilisé et peu odorant
- Son pH est légèrement alcalin
- Il est minéralisé. La matière minérale représente environ 20 % de la matière sèche. L'azote est à environ 70 % sous forme ammoniacale. Les éléments fertilisants contenus dans le digestat sont donc rapidement assimilables pour la plante
- De par sa teneur en matière organique stable (précurseurs d'humus), le digestat sous forme liquide a un effet bénéfique sur la structure et l'activité biologique des sols

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT



DELIBERATION N° 2022-43 (2/3) – PRODUCTION DE BIOMETHANE A VAL D'ARRY - EPANDAGE

En raison de la fraction élevée de l'azote ammoniacal, le digestat liquide sera néanmoins assimilé à fertilisant de type 2 (lisiers).

Par sa valeur fertilisante, le digestat sous forme liquide participera activement à la nutrition des plantes. Des analyses seront réalisées avant épandage afin de s'assurer du respect de la réglementation et de préciser les teneurs effectivement constatées sur ce produit.

Le digestat solide présente habituellement les caractéristiques suivantes :

- Il s'agit d'un produit solide
- Il est stabilisé et peu odorant
- Son pH est légèrement alcalin
- Il est minéralisé. La matière minérale représente environ 17 % de la matière sèche. L'azote est à 50 % sous forme ammoniacale. Les éléments fertilisants contenus dans le digestat solide sont donc assimilables assez rapidement pour la plante
- De par sa teneur en matière organique, le digestat solide a potentiellement un effet bénéfique sur la structure et l'activité biologique des sols
- Le produit s'apparente à un fertilisants de type I (compost, fumiers, ...).

Par sa valeur fertilisante, le digestat solide participera activement à la nutrition des plantes. Des analyses seront réalisées avant épandage afin de s'assurer du respect de la réglementation et de préciser les teneurs effectivement constatées sur ce produit.

Les matières premières étant soumises à un traitement thermique à plus de 37 °C pendant plus de 40 jours en moyenne, les digestats présentent peu de risques pathogènes.

Par ailleurs, les teneurs en éléments traces métalliques, en composés traces organiques et en éléments pathogènes feront l'objet d'un suivi annuel sur les deux types de digestats épandus.

Il est envisagé de valoriser les digestats produits issus du processus de méthanisation par épandage sur terrains cultivés. L'épandage des digestats interviendra en substitution partielle aux engrais minéraux grâce à leurs propriétés fertilisantes – teneur élevée en azote sous forme minérale notamment.

Les parcelles du plan d'épandage sont situées dans un rayon maximal de 25 km autour du site et à une distance moyenne d'environ 10 km et sont réparties sur le territoire de 64 communes du département du Calvados.

409.36 ha de terres agricoles de Thue et Mue sont intégrés au plan de valorisation des digestats, soit 11,8% des surfaces du plan d'épandage et 3 des 28 exploitations agricoles partenaires du projet sont situées à Thue et Mue :

- BOUTROIS Joseph
- GAEC du Rouitoir
- EARL des Cigognes

D'autres exploitations agricoles disposent de terres à Thue et Mue concernées par le plan :

- EARL de BOISLONDE
- SCEA des HAULES
- LEMAIGRE DIT MESNIL Vincent
- EARL VANDECANDELAERE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 05/07/2022

ID : 014-200065027-20220629-202243DELIB-DE

SLOW

DELIBERATION N° 2022-43 (3/3) – PRODUCTION DE BIOMETHANE A VAL D'ARRY - EPANDAGE

La commission Environnement, qui s'est réuni le 14 juin dernier, a étudié le dossier

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, 29 voix pour, 1 abstention (M. GLINEL) décide

- **DE NE PAS EMETTRE** d'avis sur l'épandage de la production de Biométhane de Val d'Arry

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE
SEANCE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf, du mois de juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 23/06/2022

PRESENTS : M. LAFONT Michel, Mme LETELLIER Myriam, M. LHOTELLIER Mickael, M. TOUYON François, M. VICTOR Benoît, M. DE SAINT ROMAN Franck, Mme GAGER Muriel, M. LHERMITE Didier, Mme SOLT Agnès, Mme THEAULT Marie, Mme TROLET Laurence, M. AUBERT-GEOFFROY Cyril, M. DANOIS Jean Louis, M. MARIE Dominique, M. GLINEL Michel, Mme VERGNAUD Marie-Claude, Mme HERPIN Flavie, Mme HULMEL Véronique, M. KARCHER Patrice, M. BENOIST Jérôme, Mme FOIN Noémie, Mme LESAGE Lalia, Mme SERGEANT Sabrina, Mme LEJEUNE Mathilde, Mme LAVILLE Nelly

EXCUSES : M. BALAS Jean-Pierre par pouvoir à M. LHERMITE Didier, M. THORETTON François par pouvoir à M. MARIE Dominique, Mme LEMARCHAND Cécile par pouvoir à M. DE SAINT ROMAN Franck, M. SABRIE Alain par pouvoir à M. TOUYON François Mme IUNG Sarah, par pouvoir à Mme TROLET Laurence

ABSENTS : Mme PARENT Cécile, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. PITEL Thierry

Secrétaire de séance : Noémie FOIN

Présents : 25

Votes exprimés : 30

**DELIBERATION N° 2022-44 (1/2) – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE
EXCEPTIONNELLE A LA RELANCE DES BIBLIOTHEQUES – CENTRE NATIONAL DU LIVRE**

Rapporteur : Marie THEAULT, maire adjoint en charge de la Culture et l'évènementiel

Une aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques est proposée par le Centre National du Livre dans le cadre du plan "France Relance" initié par le Gouvernement. Elle vise à soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles des bibliothèques.

La subvention vient s'ajouter au budget de livres imprimés de la commune. En effet, la somme attribuée n'a pas vocation à se substituer aux fonds propres de la commune.

Sont éligibles les personnes morales qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Être un réseau de bibliothèques ou une bibliothèque de lecture publique territoriale, à l'exception des bibliothèques scolaires ou universitaires ;
- Disposer d'un personnel permanent ou de bénévoles formés à la bibliothéconomie ;
- Proposer au public un accès direct aux collections et ne pas pratiquer la location d'ouvrages.

Sont éligibles les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Les crédits d'acquisition de livres imprimés inscrits au budget de la bibliothèque sont à minima de 5 000€ dans le dernier exercice clos ;
- Dans le budget 2022 de la bibliothèque, les crédits d'acquisition de livres imprimés, hors subvention du CNL, sont maintenus ou en progression par rapport à 2021 ;
- Les achats concernés sont tout type d'ouvrages relevant de plusieurs domaines littéraires et champs documentaires, à l'exception des suivants : manuels scolaires et universitaires, livres de jeux, entretiens de type journalistiques, catalogues, recueils de sources et documents non commentés, livrets d'opéra et partitions de musiques, publications à caractère apologétique, ouvrages ésotériques.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT



**DELIBERATION N° 2022-44 (2/2) – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE
EXCEPTIONNELLE A LA RELANCE DES BIBLIOTHEQUES – CENTRE NATIONAL DU LIVRE**

Le montant de l'aide attribuée est calculé sur la base du budget global dédié à l'acquisition de livres imprimés, soit 7 400€ pour l'année 2022.

Le réseau des bibliothèques de Thue et Mue répond aux différents critères présentés ci-dessus. Afin de compléter les collections des bibliothèques de Thue et Mue, il est donc proposé de solliciter une aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques auprès du Centre National du Livre.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès du Centre National du Livre (CNL)
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 05/07/2022

SLO

ID : 014-200065027-20220629-202245DELIB-DE

Commune déléguée

LISTE DES RUES AVANT DELIBERATION

Bretteville-l'Orgueilleuse AVENUE DE LA STELE
Bretteville-l'Orgueilleuse AVENUE JACQUES PREVERT
Bretteville-l'Orgueilleuse CHEMIN AUX GRIVES
Bretteville-l'Orgueilleuse CHEMIN DE BRAY
Bretteville-l'Orgueilleuse CHEMIN DE GOUVILLE
Bretteville-l'Orgueilleuse CHEMIN DE LA CHENEE
Bretteville-l'Orgueilleuse CHEMIN DE PUTOT
Bretteville-l'Orgueilleuse CHEMIN DU CLOS DOMINE
Bretteville-l'Orgueilleuse CHEMIN DE PUTOT (ANCIENNE FERME)
Bretteville-l'Orgueilleuse CLOS DES POMMIERS
Bretteville-l'Orgueilleuse COUR D'ANGLETERRE
Bretteville-l'Orgueilleuse COUR D'ENFER
Bretteville-l'Orgueilleuse IMPASSE ALPHONSE ALLAIS
Bretteville-l'Orgueilleuse IMPASSE CESAR FRANCK
Bretteville-l'Orgueilleuse IMPASSE DES BOUVREUILS
Bretteville-l'Orgueilleuse IMPASSE DES MARGUERITES
Bretteville-l'Orgueilleuse IMPASSE DES MESANGES
Bretteville-l'Orgueilleuse IMPASSE DES POTAGERS
Bretteville-l'Orgueilleuse IMPASSE DES PRIMEVERES
Bretteville-l'Orgueilleuse IMPASSE DU CHIRONNE
Bretteville-l'Orgueilleuse IMPASSE GABRIEL FAURE
Bretteville-l'Orgueilleuse IMPASSE GEORGES BIZET
Bretteville-l'Orgueilleuse IMPASSE RAYMOND QUENEAU
Bretteville-l'Orgueilleuse PLACE DES ACACIAS
Bretteville-l'Orgueilleuse PLACE DES CANADIENS
Bretteville-l'Orgueilleuse PLACE DES TILLEULS
Bretteville-l'Orgueilleuse PLACE MARIN
Bretteville-l'Orgueilleuse RUE ALAIN
Bretteville-l'Orgueilleuse RUE ALEXIS DE TOCQUEVILLE
Bretteville-l'Orgueilleuse RUE ANDRE MAUROIS
Bretteville-l'Orgueilleuse RUE CLAUDE MONET
Bretteville-l'Orgueilleuse RUE D'ANGLETERRE

LISTE DES RUES APRES

AVENUE DE LA STELE
AVENUE JACQUES PREVERT
CHEMIN AUX GRIVES
CHEMIN DE BRAY
CHEMIN DE GOUVILLE
CHEMIN DE LA CHENEE
CHEMIN DE PUTOT
CHEMIN DU CLOS DOMINE
IMPASSE DE PUTOT
CLOS DES POMMIERS
COUR D'ANGLETERRE
COUR D'ENFER
IMPASSE ALPHONSE ALLAIS
IMPASSE CESAR FRANCK
IMPASSE DES BOUVREUILS
IMPASSE DES MARGUERITES
IMPASSE DES MESANGES
IMPASSE DES POTAGERS
IMPASSE DES PRIMEVERES FLEURIES
IMPASSE DU CHIRONNE
IMPASSE GABRIEL FAURE
IMPASSE GEORGES BIZET
IMPASSE RAYMOND QUENEAU
PLACE DES ACACIAS
PLACE DES CANADIENS
PLACE DES TILLEULS
PLACE MARIN
RUE ALAIN
RUE ALEXIS DE TOCQUEVILLE
RUE ANDRE MAUROIS
RUE CLAUDE MONET
RUE D'ANGLETERRE



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 05/07/2022

SLOW

ID : 014-200065027-20220629-202245DELIB-DE

Commune déléguée	LISTE DES RUES AVANT DELIBERATION
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE BAYEUX
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE CAEN
Bretteville-l'Orgueilleuse	89ter RUE DE CAEN
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE CARDONVILLE (Dans le centre)
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE CARDONVILLE (Dans la ZA)
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE CARDONVILLE (Apès la voie ferrée)
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE LA BERGERIE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE LA DELIVRANDE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE LA DISTILLERIE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE LA GARE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE LA LIBERTE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE LA MARE AUX CLERCS
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE LA PERELLE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE LA PRAIRIE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE PUTOT
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE REVIERS
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DES BOUTONS D'OR
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DES CATALANS
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DES CERISIERS
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DES CHEVREFEUILLES
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DES COQUELICOTS
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE SECQUEVILLE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DES ERABLES
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DES HIRONDELLES
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DES JARDINS
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DES JONQUILLES
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DES LILAS
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DES LILAS
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DES MARRONNIERS
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DES PRES

LISTE DES RUES APRES DELIBERATION
RUE DE BAYEUX
RUE DE CAEN
CLOS DES IFS
RUE DU CHAMP DE FOIRE
RUE DE CARDONVILLE (Dans la ZA)
RUE DE CARDONVILLE (Apès la voie ferrée)
RUE DE LA BERGERIE
RUE DE LA DELIVRANDE
RUE DE LA DISTILLERIE
RUE DE LA GARE
RUE DE LA LIBERTE
RUE DE LA MARE AUX CLERCS
RUE DE LA PERELLE
RUE DE LA PRAIRIE
RUE DE PUTOT
RUE DE REVIERS
RUE DES BOUTONS D'OR
RUE DES CATALANS
RUE DES CERISIERS
RUE DES CHEVREFEUILLES
RUE DES COQUELICOTS
RUE DE SECQUEVILLE
RUE DES ERABLES
RUE DES HIRONDELLES
RUE DES JARDINS
RUE DES JONQUILLES
RUE DES LILAS ROSES
RUE DES LILAS BLANCS
RUE DES MARRONNIERS
RUE DES PRES



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 05/07/2022

SLO

ID : 014-200065027-20220629-202245DELIB-DE

Commune déléguée	LISTE DES RUES AVANT DELIBERATION
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DES ROSSIGNOLS
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DES VERDIERS
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DE VALENCE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DU 11 NOVEMBRE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DU 8 JUIN 1944
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DU BESSIN
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DU CHAMP DE FOIRE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DU CLOS DOMINE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DU COMMANDO D
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE DU VAL D'ORE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE ERIK SATIE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE FRANCOIS DE MALHERBE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE FRANZ LISZT
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE FREDERIC CHOPIN
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE GUSTAVE FLAUBERT
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE GUY DE MAUPASSANT
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE HECTOR BERLIOZ
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE HECTOR MALOT
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE JEAN DE LA VARENDE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE JEAN RACINE
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE JEAN SEBASTIEN BACH
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE LOIC CAVELLEC
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE LUDWIG VAN BEETHOVEN
Bretteville-l'Orgueilleuse	RUE PIERRE CORNEILLE
Bretteville-l'Orgueilleuse	SENTIER DES MOULINAUX
Bretteville-l'Orgueilleuse	SENTIER DU BOUT DE L'ANGLETERRE
Bretteville-l'Orgueilleuse	SQUARE FRANZ LEHAR
Bretteville-l'Orgueilleuse	SQUARE JOHANNE STRAUSS
Bretteville-l'Orgueilleuse	VOIE DES ALLIES

LISTE DES RUES APRES DELIBERATION
RUE DES ROSSIGNOLS
RUE DES VERDIERS
RUE DE VALENCE
RUE DU 11 NOVEMBRE
RUE DU 8 JUIN 1947
RUE DU BESSIN VERT
RUE DU CHAMP DE FOIRE
RUE DU CLOS DOMINE
RUE DU COMMANDO D
RUE DU VAL D'ORE
RUE ERIK SATIE
RUE FRANCOIS DE MALHERBE
RUE FRANZ LISZT
RUE FREDERIC CHOPIN
RUE GUSTAVE FLAUBERT
RUE GUY DE MAUPASSANT
RUE HECTOR BERLIOZ
RUE HECTOR MALOT
RUE JEAN DE LA VARENDE
RUE JEAN RACINE
RUE JEAN SEBASTIEN BACH
RUE LOIC CAVELLEC
RUE LUDWIG VAN BEETHOVEN
RUE PIERRE CORNEILLE
SENTIER DES MOULINAUX
SENTIER DU BOUT DE L'ANGLETERRE
SQUARE FRANZ LEHAR
SQUARE JOHANNE STRAUSS
VOIE DES ALLIES



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 05/07/2022

SLOW

ID : 014-200065027-20220629-202245DELIB-DE

Commune déléguée	LISTE DES RUES AVANT DELIBERATION
Brouay	ALLEE DES CHENES
Brouay	ALLEE DES HETRES
Brouay	AVENUE DU CHÂTEAU DE BROUAY
Brouay	IMPASSE DE LA CHARBONNETTE
Brouay	IMPASSE DES LYS
Brouay	IMPASSE DES PERVENCHES
Brouay	IMPASSE DES POMMIERS
Brouay	ROUTE DE BROUAY
Brouay	ROUTE DE CRISTOT
Brouay	RUE D'AUDRIEU
Brouay	RUE DE BRETTEVILLE
Brouay	RUE DE LA GRANDE MARE
Brouay	RUE DE LA LIMARE
Brouay	RUE DE L'EGLISE
Brouay	RUE DE L'ORMELAIE
Brouay	RUE DES CALOUETS
Brouay	RUE DES CAMELIAS
Brouay	RUE DES CORMIERS
Brouay	RUE DES FONTAINES
Brouay	RUE DES GRIPPES
Brouay	RUE DES ROSES
Brouay	RUE DES VIOLETTES
Brouay	RUE DU CAPITAINE D'ABOVILLE
Brouay	RUE DU JARDIN PICHON
Brouay	RUE DU LAVOIR
Brouay	RUE DU VILLAGE
Brouay	SENTE CORNIERE
Brouay	VC N°9
Cheux	ALLEE DES SEQUOIAS
Cheux	CHEMIN DE LA HOUILLE
Cheux	CHEMIN DE LA MUE

LISTE DES RUES APRES DELIBERATION
ALLEE DES CHENES
ALLEE DES HETRES
AVENUE DU CHÂTEAU DE BROUAY
IMPASSE DE LA CHARBONNETTE
IMPASSE DES LYS
IMPASSE DES PERVENCHES
IMPASSE DES POMMIERS
CHEMIN DES PRÉS
ROUTE DE CRISTOT
RUE D'AUDRIEU
RUE LE CALVAIRE
RUE DE LA GRANDE MARE
RUE DE LA LIMARE
RUE DE L'EGLISE NOTRE DAME
RUE DE L'ORMELAIE
RUE DES CALOUETS
RUE DES CAMELIAS
RUE DES CORMIERS
RUE DES FONTAINES
RUE DES GRIPPES,
RUE DES ROSES
RUE DES VIOLETTES
RUE DU CAPITAINE D'ABOVILLE
RUE DU JARDIN PICHON
RUE DU LAVOIR
RUE DU VILLAGE
SENTE CORNIERE
RUE DES CORMIERS
ALLEE DES SEQUOIAS
CHEMIN DE LA HOUILLE
CHEMIN DE LA MUE



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 05/07/2022

SLOW

ID : 014-200065027-20220629-202245DELIB-DE

Commune déléguée

LISTE DES RUES AVANT DELIBERATION

LISTE DES RUES APRES

Cheux CHEMIN DE LA VALLEE
Cheux CHEMIN DU PONT COLLIN
Cheux COUR DU BOEUF
Cheux IMPASSE DE LA LONDE
Cheux IMPASSE DE LA MAISONNETTE
Cheux IMPASSE DE LA MUE
Cheux IMPASSE DES COQUELICOTS
Cheux IMPASSE DES MARGUERITES
Cheux IMPASSE DES QUATRE NATIONS
Cheux IMPASSE DES TARTANS
Cheux IMPASSE DU BESSIN
Cheux IMPASSE DU CABAN
Cheux IMPASSE DU CHAPEAU
Cheux IMPASSE DU CLOS DU PUIIS
Cheux IMPASSE DU CLOSET
Cheux IMPASSE DU CLOS LOZIER
Cheux LE HAUT DE CALIGNY
Cheux ROUTE CAUMONT
Cheux ROUTE DU MESNIL PATRY
Cheux RUE COLLET DES COSTILS
Cheux RUE DE CAEN
Cheux RUE DE CALIGNY
Cheux RUE D'EDIMBOURG
Cheux RUE DE LA BARONNIE
Cheux RUE DE LA BIJUDE
Cheux RUE DE LA BOUILLE
Cheux RUE DE LA GUINGUETTE
Cheux RUE DE LA HOUPPELANDE
Cheux RUE DE LA LONDE
Cheux RUE DE LA PALLIERE

CHEMIN DE LA VALLEE
CHEMIN DU PONT COLLIN
COUR DU BOEUF
IMPASSE DE LA LONDE
IMPASSE DE LA MAISONNETTE
IMPASSE DE LA MUE
IMPASSE DES COQUELICOTS ROUGES
IMPASSE DES MARGUERITES FLEURIES
IMPASSE DES QUATRE NATIONS
IMPASSE DES TARTANS
IMPASSE DU BESSIN
IMPASSE DU CABAN
IMPASSE DU CHAPEAU
IMPASSE DU CLOS DU PUIIS
IMPASSE DU CLOSET
IMPASSE DU CLOS LOZIER
LE HAUT DE CALIGNY
ROUTE CAUMONT
ROUTE DU MESNIL PATRY
RUE COLLET DES COSTILS
RUE DE CAEN LA MER
RUE DE CALIGNY
RUE D'EDIMBOURG
RUE DE LA BARONNIE
RUE DE LA BIJUDE
RUE DE LA BOUILLE
RUE DE LA GUINGUETTE
RUE DE LA HOUPPELANDE
RUE DE LA LONDE
RUE DE LA PALLIERE



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 05/07/2022

SLOW

ID : 014-200065027-20220629-202245DELIB-DE

Commune déléguée

LISTE DES RUES AVANT DELIBERATION

Cheux RUE DE LA POMMERAIE
Cheux RUE DE LA REDINGOTE
Cheux RUE DE LA SERGENTERIE
Cheux RUE DE MARCHANVILLE
Cheux RUE DES ARTISTES
Cheux RUE DES AUBEPINES
Cheux RUE DES BOUILLONS
Cheux RUE DES CHARMES
Cheux RUE DES DENTELIERES
Cheux RUE DES ECOSSAIS
Cheux RUE DES MARQUISES
Cheux RUE DES MARRONNIERS
Cheux RUE DES ORMES
Cheux RUE DES PORTES
Cheux RUE DES ROMAINS
Cheux RUE DES RUAUX
Cheux RUE DES TERRES NOIRES
Cheux RUE DU BESSIN
Cheux RUE DU BOCAGE
Cheux RUE DU CHAPEAU
Cheux RUE DU COLONEL BAKER
Cheux RUE DU COURT SILLON
Cheux RUE DU GAILLON
Cheux RUE DU HOC
Cheux RUE DU NID DE CHIEN
Cheux RUE DU TRIPOT
Cheux RUE DU VAL DORE
Cheux RUE LOCH NESS
Cheux RUE MONTPLAISIR
Cheux RUE ROBERT COURTEHEUSE
Cheux RUE SAINT-VIGOR
Cheux RUE SHETLAND
Cheux RUE STORNOWAY

LISTE DES RUES APRES DELIBERATION

RUE DE LA POMMERAIE
RUE DE LA REDINGOTE
RUE DE LA SERGENTERIE
RUE DE MARCHANVILLE
RUE DES ARTISTES
RUE DES AUBEPINES
RUE DES BOUILLONS
RUE DES CHARMES
RUE DES DENTELIERES
RUE DES ECOSSAIS
RUE DES MARQUISES
RUE DES MARRONNIERS ROSES
RUE DES ORMES
RUE DES PORTES
RUE DES ROMAINS
RUE DES RUAUX
RUE DES TERRES NOIRES
RUE DU BESSIN
RUE DU BOCAGE
RUE DU CHAPEAU
RUE DU COLONEL BAKER
RUE DU COURT SILLON
RUE DU GAILLON
RUE DU HOC
RUE DU NID DE CHIEN
RUE DU TRIPOT
RUE DU VAL DORE
RUE LOCH NESS
RUE MONTPLAISIR
RUE ROBERT COURTEHEUSE
RUE SAINT-VIGOR
RUE SHETLAND
RUE STORNOWAY



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 05/07/2022

SLOW

ID : 014-200065027-20220629-202245DELIB-DE

Commune déléguée LISTE DES RUES AVANT DELIBERATION

Le Mesnil-Patry CHEMIN POTTIER

Le Mesnil-Patry PLACE DES CANADIENS

Le Mesnil-Patry ROUTE DE FONTENAY

Le Mesnil-Patry RUE DE BROUAY

Le Mesnil-Patry RUE DE CHEUX

Le Mesnil-Patry RUE DE L'EGLISE

Le Mesnil-Patry RUE DES LIBERATEURS

Le Mesnil-Patry RUE DES ROSIERS

Le Mesnil-Patry RUE DES SAVIGNES

Le Mesnil-Patry RUE DU 11 JUIN 1944

Le Mesnil-Patry RUE DU CLOS BAYEUX

Le Mesnil-Patry RUE DU JARDIN ROBERT

Putot-en-Bessin IMPASSE DU CANADA

Putot-en-Bessin ROUTE DE BROUAY

Putot-en-Bessin RUE DE BRETTEVILLE

Putot-en-Bessin RUE DE LA CACHETTE

Putot-en-Bessin RUE DE LA QUERRIERE AU ROSSIGNOL

Putot-en-Bessin RUE DE L'EGLISE

Putot-en-Bessin RUE DES ECOLES

Putot-en-Bessin RUE DE SECQUEVILLE

Putot-en-Bessin RUE DES LILAS

Putot-en-Bessin RUE DES PRIMEVERES

Putot-en-Bessin RUE DU 7 JUIN

Putot-en-Bessin RUE DU MAJOR FULTON

Putot-en-Bessin RUE DU MANOIR

Putot-en-Bessin RUE SAINT-JAMES

LISTE DES RUES APRES

CHEMIN POTTIER

PLACE DES 3 FRERES WESTLAKE

ROUTE DE FONTENAY

RUE DE BROUAY

RUE DE CHEUX

RUE DE L'EGLISE DU MESNIL-PATRY

RUE DES LIBERATEURS

RUE DES ROSIERS

RUE DES SAVIGNES

RUE DU 11 JUIN 1947

RUE DU CLOS BAYEUX

RUE DU JARDIN ROBERT

IMPASSE DU CANADA

RUE DE BROUAY A PUTOT

RUE DE BRETTEVILLE

RUE DE LA CACHETTE

RUE DE LA QUERRIERE AU ROSSIGNOL

RUE DE L'EGLISE DE PUTOT

RUE DES ECOLES

RUE DE SECQUEVILLE A PUTOT

RUE DES LILAS

RUE DES PRIMEVERES

RUE DU 7 JUIN

RUE DU MAJOR FULTON

RUE DU MANOIR

RUE SAINT-JAMES



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 05/07/2022

SLO

ID : 014-200065027-20220629-202245DELIB-DE

Commune déléguée LISTE DES RUES AVANT DELIBERATION

Sainte-Croix-Grand-Tonne	ALLEE DE LA MURAILLE
Sainte-Croix-Grand-Tonne	CHEMIN DE COEURTAN
Sainte-Croix-Grand-Tonne	CHEMIN DE GERNESEY
Sainte-Croix-Grand-Tonne	CHEMIN DE LA CAVEE
Sainte-Croix-Grand-Tonne	CHEMIN DE LA FONTAINE
Sainte-Croix-Grand-Tonne	CHEMIN DE LA FOSSE
Sainte-Croix-Grand-Tonne	CHEMIN DE LA HOUSSE
Sainte-Croix-Grand-Tonne	CHEMIN DE LA MURAILLE
Sainte-Croix-Grand-Tonne	CHEMIN DE L'ANCIEN PRESBYTERE
Sainte-Croix-Grand-Tonne	CHEMIN DE LA PETITE LONDE
Sainte-Croix-Grand-Tonne	CHEMIN DE L'AUBE
Sainte-Croix-Grand-Tonne	CHEMIN DES CARRIERES
Sainte-Croix-Grand-Tonne	IMPASSE DES JARDINS
Sainte-Croix-Grand-Tonne	IMPASSE LE CALLOUET
Sainte-Croix-Grand-Tonne	PLACE GERARD TRIBOULET
Sainte-Croix-Grand-Tonne	ROUTE DE CONTREMONT
Sainte-Croix-Grand-Tonne	RUE DE LA CLOBERDE
Sainte-Croix-Grand-Tonne	RUE DE L'EGLISE
Sainte-Croix-Grand-Tonne	RUE DU CHÂTEAU
Sainte-Croix-Grand-Tonne	RUE DU CLOS DE BAS
Sainte-Croix-Grand-Tonne	RUE LE CALLOUET

LISTE DES RUES APRES DELIBERATION

ALLEE DE LA MURAILLE
CHEMIN DE COEURTAN
CHEMIN DE GERNESEY
CHEMIN DE LA CAVEE
CHEMIN DE LA FONTAINE
CHEMIN DE LA FOSSE
CHEMIN DE LA HOUSSE
CHEMIN DE LA MURAILLE
CHEMIN DE L'ANCIEN PRESBYTERE
CHEMIN DE LA PETITE LONDE
CHEMIN DE L'AUBE
CHEMIN DES CARRIERES
IMPASSE DES JARDINS
IMPASSE LE CALLOUET
PLACE GERARD TRIBOULET
ROUTE DE CONTREMONT
RUE DE LA CLOBERDE
RUE DE L'EGLISE SAINTE CROIX
RUE DU CHÂTEAU
RUE DU CLOS DE BAS
RUE LE CALLOUET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE
SEANCE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf, du mois de juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 23/06/2022

PRESENTS : M. LAFONT Michel, Mme LETELLIER Myriam, M. LHOTELLIER Mickael, M. TOUYON François, M. VICTOR Benoît, M. DE SAINT ROMAN Franck, Mme GAGER Muriel, M. LHERMITE Didier, Mme SOLT Agnès, Mme THEAULT Marie, Mme TROLET Laurence, M. AUBERT-GEOFFROY Cyril, M. DANOIS Jean Louis, M. MARIE Dominique, M. GLINEL Michel, Mme VERGNAUD Marie-Claude, Mme HERPIN Flavie, Mme HULMEL Véronique, M. KARCHER Patrice, M. BENOIST Jérôme, Mme FOIN Noémie, Mme LESAGE Lalia, Mme SERGEANT Sabrina, Mme LEJEUNE Mathilde, Mme LAVILLE Nelly

EXCUSES : M. BALAS Jean-Pierre par pouvoir à M. LHERMITE Didier, M. THORETTON François par pouvoir à M. MARIE Dominique, Mme LEMARCHAND Cécile par pouvoir à M. DE SAINT ROMAN Franck, M. SABRIE Alain par pouvoir à M. TOUYON François Mme IUNG Sarah, par pouvoir à Mme TROLET Laurence

ABSENTS : Mme PARENT Cécile, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. PITEL Thierry,

Secrétaire de séance : Noémie FOIN

Présents : 25

Votes exprimés : 30

DELIBERATION N° 2022-45 – ADRESSAGE

Rapporteur : Laurence TROLET, maire adjoint en charge de l'urbanisme

Le 15 décembre 2021, le conseil municipal a validé la base nationale des adresses pour Thue et Mue et a ainsi adopté les dénominations de toutes les rues et voies communales.

Afin de corriger deux erreurs matérielles, il est nécessaire de modifier deux noms de rues :

- Commune déléguée du Mesnil Patry : rue de l'Eglise du Mesnil Patry et non rue de l'Eglise du Mesnil
- Commune déléguée de Cheux : impasse des Marguerites Fleuries et non rue des Marguerites

De plus, des entreprises sont impactées par des changements de noms de rues. Il est proposé au conseil municipal, que la commune rembourse les frais administratifs relatifs à ce changement d'adresse.

Le montant précis par entreprise sera décidé ultérieurement par le conseil municipal sur la base des frais réellement payés par l'entreprise.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- **D'ADOPTER** les dénominations de tous les voies communales conformément au tableau annexé,
- **DE VALIDER** les noms attribués aux deux voies communales ci-dessus mentionnées au Mesnil Patry et à Cheux
- **DE REMBOURSER** aux entreprises les frais administratifs résultant de la modification des adresses
- **DE VALIDER** la base nationale des adresses pour Thue et Mue,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT

